

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 21 juin 2021

Nature : **Recommandations** **Propositions** **Présentation** **Avis**

Sujet : Un palier vert assoupli pour l'ensemble des régions du Québec

Considérant :

- Le plan de déconfinement annoncé par le Gouvernement, le 18 mai dernier ;
- L'amélioration de la situation épidémiologique qui prévaut depuis les dernières semaines ;

Nous recommandons que, à compter du 28 juin :

- Toutes les régions du Québec soient au palier de vigilance (vert) et que les assouplissements suivants y soient appliqués :
 - Que vingt (20) personnes, de résidences différentes, puissent se rassembler à l'extérieur, sur des terrains privés ;
 - Que vingt (20) personnes, de résidences différentes puissent se réunir autour d'une même table sur les terrasses des restaurants et des bars ;
 - Qu'une distance de 1,5 m latérale (de chaque côté et non plus 360 degrés) soit respectée entre les personnes de résidences différentes lors de spectacles et d'événements intérieurs et extérieurs avec places assises assignées, ainsi que dans les classes des universités et des cégeps ;
 - Que lors d'une cérémonie funéraire ou de mariage, un maximum de 250 personnes puisse faire partie de l'assistance en demeurant assises, et ce, peu importe le lieu.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-26